

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 20 MARS 2017 A 18H30

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), M. Christian CLEMENT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU , Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : Mme Evelyne GAILLOT (procuration à Karine BASSARD), M. Yves COURTOT (procuration à Bernard MILLOIR), M. Maxime SAGETTE

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Regualification des espaces publics du centre bourg – demandes de subvention

L'avant-projet établi par le maître d'œuvre, a été remis aux membres du conseil municipal.

Cet avant-projet va nous permettre de solliciter les subventions.

Le périmètre du projet va de la Place des Alliés jusqu'à l'intersection avec la rue du 8 mai en passant par le centre bourg avec ses différentes places et ce, jusqu'à l'intersection de la rue René Laforge avec la rue du 8 Mai 1945.

Ce périmètre est découpé en plusieurs séquences s'agissant malgré tout d'un seul marché de travaux.

1. Avenue du Général de Gaulle qui va du croisement de la place de la Libération place du 11-Novembre jusqu'à la rue du 8 Mai
2. Place de la Libération place du 11-Novembre place Pierre et Marie Curie avec leurs espaces adjacents situés RD 977 et RD 16
3. Rue René Laforge qui va jusqu'à l'intersection avec la rue du 8 Mai
4. Place des Alliés et rue de la République

Les principales d'orientation qui ont été le fil conducteur de la réflexion sont :

- cohérence d'ensemble (liaison entre les places du centre bourg possible par la mise en place d'un revêtement adapté et des niveaux identiques entre la mairie et les places du Centre Bourg),
- sécurisation des piétons face à un flux de circulation important et ce, grâce aux plateaux de ralentissement,
- gommer l'effet rond-point du centre bourg en élargissant le périmètre de la place de la Libération, en l'aménageant en place conviviale et accessible (fontaine, eau, bancs, espaces paysagers adaptés (par la suppression d'une voie de circulation),
- maintien du quasi volume de stationnement actuel mais avec une organisation différente pour inciter les voitures ventouses à aller se garer sur les parkings de périphérie,
- réflexion sur le plan de circulation du cœur de Bourg avec comme pour objectif itinéraire de découverte du bourg, mise en avant de la véloroute, atout touristique indéniable promu dans le projet.
- aménagement de cheminements doux dans la rue du 8 Mai.

à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessous :

• Subvention DETR (contrat de ruralité) :	260.000€
• Subvention DSIL (contrat de ruralité) :	120.000 €
• Subvention Conseil Départemental (CAP 100% Côte d'Or) :	400.000 €
• Subvention Conseil Régional (Aménagements espaces publics) :	120.000 €
• Subvention Pays Beaunois (Leader) :	50.000 €
• Emprunt communal :	264.879 €

Le maire indique que ce plan de financement peut subir des modifications en fonction des réponses des contributeurs sollicités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.